



**MONSIEUR MARC-ANTOINE NICOLAI**  
Maire  
**MAIRIE DE CERVIONE**  
**RUE PHILIPPE PESCIETTI**  
**20221 CERVIONE**

Boulogne Billancourt, le 24 novembre 2010

Monsieur le Maire,

Les lois du 5 mars 2007 et du 17 décembre 2009 organisent le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.

Dans ce cadre, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a arrêté un calendrier progressif, mené région par région jusqu'en novembre 2011.

La région Corse passera à la télé tout numérique le **24 mai 2011**. Ainsi, les téléspectateurs de votre département qui regardent la télévision par une antenne râteau ou d'intérieure, auront dû, s'ils ne l'ont déjà fait, adapter au numérique leur installation de télévision avant le 24 mai 2011.

Pour assurer l'information publique et non commerciale de toutes les personnes concernées, procurer une assistance et une aide à ceux qui en auraient besoin, le législateur a créé le Groupement d'Intérêt Public (GIP) **Télé Numérique**. Il sera votre interlocuteur tout au long de cette transition (Loi du 5 mars 2007 et du 17 décembre 2009).

A ce titre, le GIP France Télé Numérique met à la disposition de vos administrés :

- un centre d'appels : le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00) ; il permet à chacun de faire un diagnostic avec nos télé conseillers et d'avoir une réponse adaptée en fonction de sa situation ;
- un site internet : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)
- une communication régionale : à partir du mois d'avril 2011, la campagne d'information sera diffusée dans la presse quotidienne et la presse TV régionale ainsi qu'à la télévision et à la radio, jusqu'au passage ;
- la mise à disposition de documents d'informations et d'explications : un dépliant d'information « l'essentiel à savoir » sera mis à disposition et diffusé via les points d'information fixes et mobiles. Un « guide pratique du passage à la télé tout numérique » sera diffusé à l'ensemble des foyers de la région en avril 2011.
- **des points d'information fixes et mobiles** : ces points d'information seront mis en place dans les lieux institutionnels publics qui le souhaitent, dans les galeries commerciales et au cœur des événements et des villes. **A ce titre, le GIP a mandaté l'entreprise CPM pour la mise en œuvre concrète de cette tournée d'information dans les deux départements de la Corse.** Il est donc important de lui permettre de déployer une information publique et non commerciale au plus près du terrain. **Il est clairement précisé que cette action d'intérêt général, intégralement**

Bureaux : 39, rue Fessart - 92100 BOULOGNE - Tel : 01 76 64 71 00 - Fax : 01 49 09 17 33 - [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.  
Approuvé par arrêté interministériel publié au Journal Officiel du 27 avril 2007 - SIREN : 130 303 833 code APE : 8413Z  
Siège social : Hôtel de Clermont - 69, rue de Varenne - 75007 PARIS - GIP FRANCE TELE NUMERIQUE

financée par l'Etat et les chaînes de télévision, ne donne en aucun cas lieu à une facturation directe ou indirecte des collectivités territoriales ;

- des aides financières à l'équipement. Elles sont réservées, sous certaines conditions, aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau. Elles s'appliquent pour le poste principal de la résidence principale.

- un dispositif d'aide personnalisée. Il sera mis en œuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques. (foyers dont les membres ont plus de 70 ans et/ou personnes souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80 % par une aide à domicile pour brancher, régler et expliquer la prise en main du nouveau matériel destiné à une réception numérique). Cette aide est gratuite pour les personnes éligibles et intégralement financée par l'Etat. Elle sera effective à partir du 22 mars 2011 jusqu'au 7 juin 2011.


Les débats législatifs avaient anticipé la place et le rôle des élus dans le cadre de ce changement. L'expérience réussie des premières régions à avoir opéré cette transition a conforté, sur le terrain, cette analyse. Quel que soit le sujet abordé - en l'occurrence la télévision- les administrés poseront leurs questions à leurs équipes municipales et à leurs élus de proximité.

C'est la raison pour laquelle le premier volet de nos actions est orienté vers la bonne information des élus. Une commission préfectorale de transition de la télévision analogique vers la télévision tout numérique, consolidera cette information des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs concernés par cette politique publique (art 4 de la loi du 17 décembre 2009).

Enfin, je me permets de mettre en lumière la dimension multiple de cette transition. Si le passage au tout numérique audiovisuel revêt une dimension technique (la diffusion hertzienne en tout TNT pour préparer le dividende numérique), l'accompagnement efficient de tous les téléspectateurs nécessite une approche globale et sociale. Il s'agit donc également de travailler au quotidien avec les élus en charge de l'habitat (adaptation des antennes collectives), de la ruralité (outils mis à disposition des communes dépourvues de services) et du social à l'égard des personnes pouvant être fragiles (bonne information sur les aides financières existantes, accompagnement humain mis en place par l'Etat pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap).

Pour piloter et coordonner l'ensemble de cette opération, le Président de France Télé Numérique, Louis de Broissia, a nommé Monsieur Jean-Yves Le Thomas - 04 95 70 95 18 - [jean-yves.lethomas@tousaunumerique.fr](mailto:jean-yves.lethomas@tousaunumerique.fr) - en tant que Délégué régional Corse. Ce dernier est d'ores et déjà à votre disposition pour examiner les besoins particuliers que vous pourriez exprimer. Il est également en mesure de vous apporter toutes les informations utiles sur les conditions d'accès à la télévision numérique dans votre département (à noter : ces coordonnées ne sont pas destinées au grand public).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Jean-Yves HALY  
Directeur Délégué aux Régions

P.J. : Dossier d'information